

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Louwagie et M. Vatin

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et peut faire l'objet d'un débat au Parlement sur demande d'un président de groupe parlementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux présidents de groupes parlementaires de demander la tenue d'un débat au Parlement sur les facteurs qui ont motivés le gouvernement pour déterminer les tarifs réglementés de vente du gaz naturel.